

2026 DGRI 25 Subventions (41.620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions à 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Audrey PULVAR, au nom de la 7e Commission, et Monsieur Florian SITBON, co-rapporteur, au nom de la 2e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à la Compagnie Ktha (N° Paris Asso 20192 – dossier N° 2026_10877), dont le siège se situe 38-40 rue des Amandiers, 75020 Paris, pour leur projet Paris Rome - première collaboration avec la compagnie romaine la Chiasma et Salvo Lombardo prenant la forme d'une résidence à Paris et une conférence intitulée « C'est comment l'art dans l'espace public à Rome ? ».

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Kolnoah (N° Paris Asso 183601 – dossier N° 2026_03282), dont le siège se situe 39 rue d'Assas, 75006 Paris, pour la 26e édition du Festival du Cinéma Israélien de Paris, du 16 au 24 mars 2026.

Article 3 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Les écrans de la Paix (N° Paris Asso 187485 – dossier N° 2026_04819), dont le siège se situe 42 rue Etienne Marey, 75020 Paris, pour continuer à développer ses activités et les réorienter en Irak.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association l'Été Parisien (N° Paris Asso 20361 – dossier N° 2026_06341), dont le siège se situe 106 rue Brancion, 75015 Paris, pour l'organisation d'un focus sur la création féminine argentine dans le cadre de l'édition 2026 du Festival Paris l'été.

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Salon du livre africain (N° Paris Asso 197393 – dossier N° 2026_03000), dont le siège se situe 12 rue de Tournon, 75006 Paris, pour sa 5e édition à Paris.

Article 6 : Une subvention de 12.620 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville-Sarah Bernhardt (N° Paris Asso 52341 – dossier N° 2026_06045), dont le siège se situe 16 quai de Gesvres - 2 place du châtelet, 75004 Paris, pour l'organisation de Chantiers d'Europe 2026 et l'organisation de plusieurs évènements marquant le 70e anniversaire du jumelage entre Paris et Rome.

Article 7 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association l'Usage du monde au 21e siècle (N° Paris Asso 180565 – dossier N° 2026_04099), dont le siège se situe 41 rue des Martyrs, 75009 Paris, pour la poursuite de son action à Paris qui consiste en un programme de résidences pour cinéastes en exil ou issus de pays en conflit.

Article 8 : La dépense correspondante de 41.620 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2026 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Article 9 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions correspondantes avec ces associations.